



Liège, le 1<sup>er</sup> décembre 2003.

A Mesdames et Messieurs les Membres du  
Collège des Bourgmestre et Echevins de  
l'Entité d'Esneux  
Place Jean d'Ardenne, 1  
4130 ESNEUX

Mesdames, Messieurs,

**Concerne : Pont de Tilff**

Au moment où votre Collège doit prendre une décision importante à propos du pont de Tilff, l'Association des Clients des Transports Publics se permet d'attirer votre attention sur les points suivants.

La situation actuelle, relativement satisfaisante ne peut être compromise, et l'avenir du développement inéluctable des transports en commun ne peut être obéré.

Dans cette perspective, nous estimons que l'accessibilité à la gare de Tilff doit être préservé pour tous les usagers, piétons, cyclistes ou automobilistes. Pour ces derniers, ceux venant de Beaufays en particulier, un détour trop important les inciterait à poursuivre directement jusqu' à Liège.

La correspondance entre train et bus qui est satisfaisante actuellement (arrêt TEC de la Gare) doit absolument être sauvegardée. Il faut aussi tenir compte d'une éventuelle liaison TEC vers le CHU. Le franchissement d'une passerelle pour trouver une correspondance place du Roi Albert créerait des conditions inadmissibles.

Ces arguments plaident évidemment pour le maintien de l'état actuel. Le plan de mobilité à abouti à cette même conclusion.

Le passage à niveau est souvent accusé d'être à l'origine d'embarras de circulation. La cause réelle est cependant l'inadéquation du rond-point. Si la voirie était plus large (double couloir), et le diamètre plus important, les flux de voitures non concernées par le passage à niveau pourraient s'écouler même pendant les (courts) moments de fermeture.

Par ailleurs, si les culées actuelles peuvent être conservée, il est parfaitement possible de construire un nouveau tablier in situ, sur des culées provisoires. La destruction de l'ancien tablier et le ripage du nouveau pourraient être réalisés en quelques jours et ne nécessiteraient pas d'interruption conséquente du trafic.

Espérant que votre Collège pourra prendre en compte les intérêts des usagers des transports en commun, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre meilleure considération.

Pour l'ACTP,  
Roger PATINET  
Vice-Président